

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 25 octobre 2024

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christophe PLANTY, Maud DURNEY, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Michèle ROCH.

Procuration : Maguy CARMELLI-AMADIO à Johan ARSAC.

-=-=-

La séance débute avec le rappel du projet de construction de 2 pistes de PADEL dont la demande de subvention avait été déboutée en raison de l'épuisement des crédits budgétaires de l'ANS (Agence Nationale des Sports), elle doit être redéposée début 2025 avec un estimatif à actualiser. Pour mémoire, Mme le Maire rappelle le montant initial prévu : 153 000 € HT.

Dans le cadre des projets communaux, il convient de poursuivre les aménagements urbains du centre-bourg pour les secteurs du tour de l'église et de la place de l'Airial ; s'ensuivront les secteurs de la halle et de la place du Fort (réfection du bassin) dans un second temps.

Mme le Maire évoque la collaboration passée avec les cabinets CITEA et PALIMPSESTE qui ont donné entière satisfaction en termes de résultats, aussi, la commission des travaux a décidé de renouveler le contrat de confiance ; lauréate du concours départemental du CAUE pour les travaux réalisés au Foirail et au temple protestant + monuments aux morts, la commune se verra recevoir un prix décerné le 5 décembre prochain à AGEN.

Rénovation de la salle des fêtes « TIVOLI » :

L'appel d'offres est lancé, sa mise en ligne sur la plateforme est active et la remise des plis fixée au lundi 9 décembre 2024 à 18 h. des visites seront organisées pour les entreprises désireuses de se rendre compte de visu des travaux à effectuer ; le montant estimatif est de 468 092 € HT répartis sur 10 lots, qui s'étendent de la toiture aux façades pour l'extérieur, puis au ravalement des cloisons, l'isolation globale, le revêtement des sols, les toilettes totalement reconstruites pour répondre aux besoins et normes actuels, l'éclairage, le chauffage. Une subvention supplémentaire au titre du « Fonds vert » vient d'être allouée à la commune d'un montant de 40 %. Mme le Maire souligne l'aide précieuse de Mr le sous-préfet de Marmande dans cette attribution.

Le calendrier a été légèrement repoussé à début février 2025 pour que le démarrage des travaux n'intervienne qu'après la saison des lotos et autres manifestations qui font vivre les associations ; il en est de même pour la cérémonie des vœux présentés à la population en janvier.

Décisions modificatives et régularisations budgétaires

D'autres écritures d'ordre budgétaires sont à réaliser en vue d'amortir les sommes perçues et versées au titre des subventions et équipements. Elles sont récurrentes et n'avaient pu être inscrites à temps lors du vote du budget primitif 2024.

-=-=-

(délibération)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13911 (040) : Etat et établissements nationaux	672,00	001 (001) : Excédent d'investissement reporté	-756,00
13912 (040) : Régions	2 736,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-64 761,00
13913 (040) : Départements	25 392,00	1641 (041) : Emprunts en euros	500 000,00
13917 (040) : Budget communautaire et fonds structurels	7 206,00	28138 (040) : Autres constructions	4 242,00
13918 (040) : Autres	23 706,00	281532 (040) : Réseaux d'assainissement	120 987,00
276348 (041) : Autres communes	500 000,00		
	559 712,00		559 712,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-64 761,00	777 (042) : subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	59 712,00
681 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-charges de fonct.	125 229,00		
686 (68) : Dot.aux prov. pour dépré. - charges financières	-756,00		
	59 712,00		59 712,00
Total	619 424,00	Total	619 424,00
Dépenses		Recettes	

Délibération autorisant le remboursement de la dette du budget lotissement des Caillabènes auprès du budget principal, et le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget lotissement
(délibération)

La commune a souscrit en 2019, sur le budget annexe du lotissement Les Caillabènes, un emprunt relais d'un montant de 500 000 € remboursable sous trois ans, auprès de La Banque Postale.

Cet emprunt a été remboursé en 2022 par le budget principal, au lieu du budget lotissement. Cela revient à constater une créance du budget principal sur le budget lotissement.

Cette situation a créé une anomalie comptable sur le budget principal. L'encours des dettes bancaires qui apparaît au bilan du budget principal est inférieur au montant réel, ce qui est contraire à la sincérité des comptes.

A la demande du comptable public, il convient de régulariser cette anomalie.

Le budget lotissement va solder auprès du budget principal sa dette résultant du remboursement de l'emprunt relais de 500 000 € (La Banque Postale) par le budget principal en 2022.

Pour compenser cette dépense sur le budget lotissement, le budget principal va verser à ce budget annexe une avance remboursable d'un montant de 500 000 €. Cette avance sera remboursée par la vente des lots de terrains viabilisés du lotissement.

Les deux opérations exposées précédemment se compensent entre elles. Elles n'ont aucun impact sur la trésorerie de la commune.

La présente délibération a pour objet d'approuver les opérations de régularisation menées par la commune en lien avec le comptable public.

1) Le budget annexe lotissement solde auprès du budget principal sa dette résultant du remboursement de l'emprunt relais de 500 000 € (La Banque Postale) par le budget principal en 2022.

2) Le budget principal verse au budget annexe lotissement une avance remboursable d'un montant de 500 000 €.

Contrat d'assurance des risques statutaires – projet d'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG47 :

Mme la maire évoque l'appel à concurrence lancé par le CDG47 à qui la commune avait missionné la consultation, comme la majorité de celles du département afin d'obtenir les meilleurs tarifs concernant l'assurance en matière de risques statutaires (absence du personnel) ; après plusieurs décennies auprès du GAN, Castelmoron a choisi d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne ; pour en définir les critères, Mme le Maire invite la commission du personnel à examiner les différentes possibilités de couverture de façon à se positionner lors du dernier conseil de l'année.

Travaux en cours et projets

- ⇒ Rénovation du château Solar / mairie : lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918, la présentation des travaux de rénovation par le biais de photographies a séduit l'assistance. Un appel au don a ainsi été lancé auprès de la population présente. Mme le Maire déplore le peu de participation à l'heure actuelle et invite les élus à y participer en les priant de donner l'exemple ; une aide peut être apportée par la secrétaire à toute personne en difficulté pour accéder au site de la Fondation du Patrimoine.
Des travaux supplémentaires pourront être envisagés rapidement grâce aux subventions de la Fondation du Patrimoine (200 000 €) et de TOTAL ENERGIES (150 000 €). Mr PREVOT annonce le projet de rénovation de la belle salle située dans la tour et comportant une cheminée.
- ⇒ Des volets roulants sont en cours d'installation à l'école maternelle ainsi qu'au SESSAD ;
- ⇒ Une partie de toiture a été refaite aux chalets du village de vacances
- ⇒ Stadium : la dénomination « Salle Omnisports » vient d'être posée, le revêtement de la chaussée refait. La commission de la fédération départementale de Basket est passée et a validée l'homologation de cette salle au titre des compétitions.
- ⇒ Projet d'acquisition des parcelles appartenant à HABITALYS ; depuis de nombreuses années, suite à un accord verbal avec le responsable de l'office départemental invitant la commune à récupérer les espaces verts entourant les bâtiments situés près de la gendarmerie, la commune entretient les jardins jouxtant ces logements. Il convient maintenant de formaliser cette cession par un acte notarié ; contact sera repris avec le directeur afin de déterminer les conditions de rétrocession ; le passage d'un géomètre (aux frais d'HABITALYS) sera nécessaire.
- ⇒ Lotissement des Caillabènes : la vente des lots se poursuit, il reste 3 lots. Le cabinet CITEA a retravaillé sur le projet d'extension qu'il faut lancer au plus tôt en raison de la lourdeur des démarches et de la durée de la procédure. Le projet propose la création d'une vingtaine de lots supplémentaires, cependant la largeur du terrain disponible à l'heure actuelle ne permet pas la construction de tous les lots ; la solution serait d'acquérir les parcelles qui jouxtent le lotissement actuel auprès des mêmes propriétaires qui sont prêts à vendre. Des négociations doivent être entreprises car un accord de principe a été donné par l'un des propriétaires mais le tarif n'a pas été évoqué (prix de vente lors de la création du lotissement 6,50 €/m²). Pour mémoire, le réseau d'eau du lotissement actuel emprunte déjà la parcelle à acquérir par le biais d'une servitude de principe gracieuse. La totalité des terres représente plus de 2,5 ha. Le conseil municipal opte pour le lancement du projet d'extension dès à présent.

Installation d'un nouveau médecin à la maison de santé

Mme le Maire annonce l'arrivée imminente du Dr Nabil ALLOUSSI dans le cabinet médical vacant de la maison de santé ; sa venue est à ce jour conditionnée à la validation du conseil de l'Ordre des Médecins et de l'Agence Régionale de Santé ; la commune prépare son installation : à cet effet, des travaux de peinture ont été commandés à l'entreprise PHILIPPOT, le loyer du cabinet médical sera offert selon les modalités entendues avec le médecin, le hall d'entrée du bâtiment sera remanié de façon à y accueillir une secrétaire ou assistante médicale que la commune prendra en charge durant une certaine durée ; Mme le Maire souligne l'importance de tout mettre en œuvre pour faciliter son arrivée et lui permettre de s'implanter durablement.

Des élus s'interrogent sur la garantie pour la commune que ce professionnel reste en activité à Castelmoron ; suite aux 2 derniers départs des médecins après 1 ou 2 années d'exercice, il semble légitime de poser des conditions aux aides apportées par la commune. Mme le Maire répond que des conditions de remboursement des sommes engagées seront stipulées dans la convention à venir. Elle rappelle qu'à Prayssas, la secrétaire a été installée dans la salle d'accueil, les élus pourraient la visiter afin de s'en inspirer.

Mme le Maire annonce avoir rencontré une candidate au poste de secrétaire en compagnie de Mr MARROT qui présente toutes les qualifications requises et fait preuve de motivation. Ce poste à mi-temps semble lui convenir. Une prochaine rencontre avec le Dr ALLOUSSI sera organisée.

Du côté administratif, la mutation a été validée par le conseil de l'ordre de la Gironde, il ne reste que l'aval du Lot-et-Garonne qui redemande un lourd dossier malgré ses 27 années d'expérience en tant que médecin urgentiste.

Révision des tarifs appliqués dans le cadre des opérations funéraires et concessions dans les cimetières de la commune

Le peu d'emplacements restant disponibles dans les 2 cimetières du Bourg et de Sermet amène à une réflexion sur les futurs besoins de la commune ; Mme le maire suggère d'actualiser les tarifs qui sont appliqués dans le cadre des concessions et autres actes du domaine funéraire, établis en 2008 lors de la dernière procédure de reprise des tombes en état d'abandon. Elle invite les élus à se pencher sur ce dossier pour établir une nouvelle grille tarifaire applicable dès le 1^{er} janvier 2025.

Questions diverses

- ⇒ Sécurité routière : Mme le Maire propose de limiter la vitesse de la traversée du village à 30 km/h car de nombreux véhicules et engins (agricoles, poids lourds) circulent à trop grande vitesse. Mr ARSAC suggère de matérialiser les places de parking du bout du pont ce qui incitera les conducteurs à ralentir ; il affirme que la priorité est de sécuriser la circulation sans pour autant gêner les personnes qui travaillent. Mr MARROT souligne la chance d'avoir désormais une gendarmerie plus proche à Ste Livrade qui couvre notre secteur et effectue des contrôles réguliers.
- ⇒ Préparation du Téléthon 2024 : Mme le Maire regrette l'absence de Mme AMADIO-CARMEELLI, une des responsables de son organisation ; nous connaissons prochainement l'avancée des préparatifs ; cette manifestation sera avancée au 30 novembre cette année en raison de l'inauguration de la cathédrale Notre-Dame à Paris début décembre.
- ⇒ Chants de Noël à l'église St Hilaire de Castelmoron sur Lot par Philippe CANDELON entre autres dimanche 8 décembre 2024 à 16 h (entrée 25 €) : les bénéfices seront reversés au Téléthon.
- ⇒ L'association Douces parenthèses organisent ce samedi 16 novembre une journée portes ouvertes dans les locaux de la MFR de 10 h à 17 h ; ateliers pour les familles pour soutenir la parentalité.
- ⇒ Le bureau du club de tennis a été renouvelé, son nouveau président est Gêrôme CAUSSAT ; lundi 18 novembre à 11 h une rencontre est prévue en mairie pour en présenter les nouveaux membres.
- ⇒ Projet agrivoltaïque : une pétition est en cours contre ce projet qui va couvrir 23 hectares; elle est également en ligne et disponible au secrétariat de la mairie.
- ⇒ Mr PREVOT aborde de nouveau la circulation dans la rue de la mairie. La boulangerie qui s'y trouve fonctionne très bien et de nombreux clients, notamment le dimanche matin, sont obligés de se poster sur le petit trottoir qui ne confère pas suffisamment d'espace pour être en sécurité. L'entreprise EUROVIA va poser des plots provisoires afin de tester une éventuelle chicane qui servirait de trottoir d'attente au commerce.
Certains élus proposent une circulation à sens unique, d'autres s'y opposent pensant que cela ne résoudra pas le problème de l'insécurité des piétons.

Mme le Maire termine la séance en informant l'assemblée des portes ouvertes ce 20 novembre à Damazan le matin et Monflanquin l'après-midi des déchèteries gérées par Val Horizon et invitent les élus à y aller pour se rendre compte de l'importance de la thématique.

-=-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.